ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

EXPLORATION ET GESTION FINANCIERE DES RESSOURCES MINERALES

Papier pour la conférence académique internationale tenue par OUEDRAOGO ISMAEL Nandian ce 20/02/2021

0. Avant-Projet

La croissance économique des pays africains, producteurs des ressources minérales a beaucoup évolué durant ces dernières décennies. Cette croissance économique est liée à l'exploitation des ressources naturelles qui constituent une composante essentielle pour le développement économique et social de ces pays riches en ressources minérales. En effet, Les exportations croissantes des ressources naturelles (pétrole, or, diamant, l'uranium, zinc etc.), ont largement contribué aux finances publiques, fournissant des financements dont ces pays ont grand besoin pour renforcer leur capital humain et investir dans les secteurs de développement. S'il est évident que l'exploitation minière a un impact positif au niveau fiscal sur le budget de l'État des pays producteurs, il n'en demeure pas moins que l'extraction minière et le traitement des minéraux ont également des impacts négatifs à travers la pollution de l'environnement, la pression sur les ressources naturelles limitée et la dislocation du tissu social, ce qui a permis d'avoir des répercussions sur le niveau du bien être dans la communauté local. Cette étude permet d'analyser les procédures d'exploration minière et la gestion financière des ressources minérales au niveau des pays producteurs en Afrique. Cela nous aidera à mieux éclairer les politiques publiques sur la gestion de l'extraction des ressources naturelles.

ISSN: 2313-285X Volume: 23, Issue: 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

1. INTRODUCTION

La croissance économique des pays africains producteurs des ressources minérales s'est faite sur une base diversifiée. La dépendance fiscale aux revenus liés aux matières premières dépasse nettement les 50 % chez les grands exportateurs de matières premières.

Avec plus de 916 milliards de F CFA de contribution directe au budget de l'Etat entre 2008 et 2015 et près de 600 autorisations et titres miniers actifs à la fin de l'année 2016, le secteur minier burkinabè se porte bien et classé quatrième producteur d'or en Afrique. Selon le rapport de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) publié en Mars 2017, les revenus générés par le secteur minier totalisent un montant de 138,714 milliards de F CFA pour l'année 2015. Ce montant inclut les paiements encaissés directement par l'État pour un montant de 137,832 milliards de F CFA et les paiements sociaux pour un montant de 0,882 milliards de F CFA.

Malgré ces statistiques de performance économique pour le pays, le Burkina Faso se situe presque invariablement à la 176ème place sur les 177 pays classés au cours de la dernière décennie. Selon l'Indice de Développement Humain (IDH), la pauvreté y est élevée et la moitié de la population (env. 45%) vit ainsi en dessous du seuil de pauvreté. En milieu rural, le taux de pauvreté atteint même 90%. La situation économique et sociale du pays est donc préoccupante car toutes les formes d'exploitation minière sont susceptibles d'entraîner des pollutions et de causer des dommages environnementaux, ce qui, faute d'une gestion correcte, entraîne des effets délétères sur la santé. Mais même quand la gestion des mines se fait de manière prudente, celles-ci posent des risques importants pour les communautés locales. D'où la question de savoir, comment à l'échelle nationale que locale, la qualité de la gouvernance et son influence sur la façon dont les recettes liées aux ressources naturelles sont utilisées ?

L'objectif général de cette étude est d'analyser la gestion des retombées positives des industries extractives au niveau fiscal pour le budget de l'Etat et les collectivités territoriales. De façon spécifique, il s'agit d'évaluer le rôle du secteur public dans gestion des ressources minérales. Pour atteindre l'objectif général, l'hypothèse émise est la suivante : la mauvaise gouvernance politique et économique des ressources naturelles est à l'origine du sous-développement du pays.

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021

Content available at http://www.rufso.org/publications

Notre étude comprend trois chapitres. Le premier chapitre décrit le cadre théorique de l'étude.

Le second chapitre porte sur l'analyse de la gestion financière des ressources minérales et au

troisième chapitre, il sera question de l'analyse des résultats.

2. MATERIEL ET METHODE

Matériel

Les ressources minières du Burkina Faso

Le Burkina Faso, en plus d'être un pays agricole est devenu depuis plus d'une décennie un pays

à forte potentialité minière. On y retrouve de nombreuses ressources minières et les plus

connues sont l'or, le zinc, le cuivre, le manganèse, le phosphate et les calcaires

Les sites et les compagnies d'exploitation

Le Burkina Faso est un pays qui prend de plus en plus son envol en matière d'exploitation

minière. Huit provinces sur quarante-cinq sont couvertes par des mines industrielles en

exploitation. Des permis de recherche sont attribués et presque tout le territoire est couvert. Les

sites en exploitation industrielle couvrent une superficie de près de 1'031.56 km² soit 0.38% du

territoire national et 3% des superficies cultivées en 2008.

En 2016, on dénombrait douze sites miniers en activité sur le territoire national, dont dix dans

le domaine de l'or, un dans le zinc et un dans le manganèse. Aujourd'hui, de nouvelles mines

se sont installées. Les sociétés minières présentes au Burkina Faso sont des filiales de sociétés

internationales ou constituées par des actionnaires. Ces sociétés sont entre autres la Société des

Mines de Taparko (SOMITA SA), Burkina Mining Company (BMC SA), Société des Mines

de Bélahouro, SEMAFO SA, Essakane SA, Bissa Gold, Nantou Mining, STREMCO, Burkina

Manganèse, etc.

> Les équipements utilisés

Les infrastructures utilisées par les sociétés minières comprennent notamment une exploitation

minière à ciel ouvert, une infrastructure de stockage des stériles, une usine de traitement du

minerai, un dispositif de stockage des résidus miniers. Les infrastructures nécessaires incluent

aussi un village pour les employés de la mine, des infrastructures de maintenance de l'usine et

d'approvisionnement en eau et en électricité (groupe électrogène).

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19 , February 2021

Content available at http://www.rufso.org/publications

La méthode d'exploitation est basée essentiellement sur l'utilisation d'une flotte d'engins

miniers comprenant des foreuses, des pelles, des camions, des niveleuses, des chargeuses et des

bouteurs sur pneus et sur chenilles.

> Le code minier

Pour organiser le secteur minier, le Burkina Faso a adopté un nouveau code minier en 2015.

Cela vise à assurer une gestion équitable des ressources issues de l'exploitation des sites

miniers. Le nouveau code comporte plusieurs innovations. Son objectif est de concilier à la fois

l'attractivité du secteur minier et le développement durable. L'innovation majeure reste la

création du fonds minier de développement local qui servira à financer efficacement le

développement des zones abritant les sites miniers et à créer un bien être pour les populations

riveraines.

2 Méthode

> Technique de collecte des données

Considéré comme « un moyen précis pour atteindre les résultats partiels à un niveau et à un

moment précis de la recherche. Cette technique nous a permis de faire des recherches

bibliographiques.

Documentations

Cette technique nous a permis d'enrichir notre travail à travers une revue de la littérature

théorique et empirique en lien avec la thématique.

Méthodes d'analyses des données

Dans notre recherche, nous nous sommes servis de méthodes diverses à savoir : la méthode

analytique et la méthode statistique.

2.1 Cadre théorique de l'étude

La littérature portant sur l'évaluation de la réussite, du succès ou de la performance

organisationnelle est abondante, mais les composantes des modèles d'application générale de la

performance existants, ne répondent pas nécessairement aux particularités des entreprises

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

d'exploration minière. En effet, les entreprises d'exploration minière ont des caractéristiques que nous ne trouvons pas chez les entreprises dites classiques, entre autres, un nombre très restreint d'employés (Collini, Germain et Thibeault, 2005; Crowson, 2008; Goulet, 1995; Jébrak et Marcoux, 2008; Prospectors and Developers Association of Canada (PDAC), 2010; Whyte et Cumming, 2007) et elles n'ont généralement ni revenu de vente¹ (Goulet, 1995 et PDAC, 2010), ni clients. Les activités ne visent pas à fabriquer des «produits», mais à éventuellement créer de la valeur en termes de gisements miniers.

Entreprise d'exploration minière

Dans le cadre de cette étude, une entreprise d'exploration minière, est une entreprise minière qui se consacre à l'exploration minière et n'effectue ni développement, ni exploitation ni restauration. En termes de type d'exploration, il peut s'agir d'exploration préliminaire ou d'expansion.

Selon le Ministère des Ressources naturelles Canada (2011 b) et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC) (2010), l'exploration minière représente l'origine de tout projet minier. Elle consiste à chercher de nouveaux gîtes² minéraux pour découvrir et mettre en valeur de nouvelles ressources minières et de nouvelles richesses économiquement exploitables. Il existe trois types d'exploration, l'exploration préliminaire ou primaire, l'exploration d'expansion et l'exploration sur le site minier. L'exploration est dite préliminaire si elle consiste à chercher un gîte minéral dans une zone où aucun minéral ou métal n'a encore été trouvé; elle est d'expansion si elle vise à trouver d'autres gîtes à proximité d'une mine existante; et l'exploration sur le site minier vise à augmenter les ressources minières déjà découvertes et mises en valeur sur une propriété minière (Ministères de Ressources naturelles Canada, 2011b).

2.2 Principales parties prenantes des entreprises d'exploration minière

¹ Durant plusieurs années, une entreprise d'exploration pourrait avoir quelques revenus accessoires, tels que les revenus de placements temporaires, mais leur importance est généralement minime par rapport aux autres postes de l'état des résultats. De plus, ces revenus ne sont pas liés directement aux activités d'exploration.

² D'après Jébrak et Marcoux (2008), il existe trois catégories d'objets minéralisés telles que l'indice qui indique l'existence d'un ou plusieurs minéraux, la gîte qui évoque la présence d'une concentration significative de métaux ou de minéraux et le gisement qui désigne la concentration minière économiquement exploitable, dans les conditions existantes au démarrage de l'exploitation.

ISSN: 2313-285X Volume: 23, Issue: 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

Les parties prenantes sont des entités ou des personnes sur lesquelles les activités de l'entreprise peuvent avoir des impacts significatifs et dont les actions sont susceptibles d'influencer la capacité de l'organisation à mettre en œuvre, avec succès, ses stratégies et à atteindre ses objectifs (Clarkson, 1995; Global Reporting Initiative, 2006). La contribution des parties prenantes au sein d'une organisation dépend de leur perception de ce qu'elles obtiennent de cette organisation (Bosse, Phillips et Harrison, 2009). Généralement, les parties prenantes sont des investisseurs ou des actionnaires, des employés, des clients, des fournisseurs, des groupes de pression, la communauté et le gouvernement.

2.3 Etape du processus d'exploration minière

Le nombre d'étapes du processus de développement minéral varie. Généralement ces étapes pourraient se résumer ainsi, l'exploration, qui est suivie du développement, qui introduit la production et la restauration du site minier (Exploration Mining, Metals & Minerais verticals (EMMMv), 2010). Le tableau ci-dessus illustre ces différentes étapes.

Tableau N°1 : Processus de l'exploration minière

Etapes	Reconnaissan	Prospectio	Exploration	on Générale	Exploration Avancée		
	ce	n					
Travaux	Reconnaissanc	Prospection	Vérificat	Valider les	Déterminatio	Evaluation	
	e régionale et	et levé au	ion des	données;	n de la teneur	de tous les	
	levé	sol sur les	anomalie	Produire	et du tonnage	paramètres	
		anomalies	s et	des analyses	avec un	(Couts,	
			indices	de la	niveau de	revenus	
				structure et	confiance	anticipés)	
				de la teneur	élevé		
Débit	Anomalie	Anomalie	Indice	Forme	Gite à intérêt	Cout	
	régionale	locale		générale du	économique	anticipé et	
				gite à intérêt		revenu	
				économique		anticipé	
Ressources	Potentiel	Teneurs	Ressources inférées et		Ressources mesurées		
	minéral	anormales	indiquées		(connues)		

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19 , February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

Financeme	0,1 à 5 millions (1 ,75 5 à 40 Millions (5 M\$/ans*an)				
nt	M\$/projet*an)				
Durée	3 à 5ans	5 à 15 ans			
TAUX DE	1/10 000		1/200		
DECOUV					
ERTE					

Sources: Crowson (2008); Exploration Mmmg, Metals & Mmerals verticals (EMMMv) (2010); Jebrak et Marcoux (2008); le Mm1ster e de ressources naturelles et faune Québec (MRNF) (2001) et Whyte et Cumming (2007).

Ainsi, l'étape de la reconnaissance consiste à choisir les minéraux ou les métaux, et la région cible la plus prometteuse.

2.4. L'étape de la prospection

La prospection consiste à confirmer la présence, la position et les caractéristiques des anomalies locales et régionales. Ces deux premières étapes durent entre trois à cinq ans et demandent environ cent milles à 5 millions d'investissements. À ce stade, la probabilité de découverte est d'un dix millième (1 /1 0 000) (Ministères des Ressources naturelles Canada, 2011 b). La prospection vise à découvrir des teneurs anormales (Jébrak et Marcoux, 2008; Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec, 2001).

L'exploration générale consiste à vérifier la cause des anomalies, à trouver des indices minéralisés, à découvrir, confirmer et délimiter un premier inventaire du gîte, et produire des analyses de la teneur. Cette étape vise à trouver des ressources inférées et indiquées ³(Jébrak et Marcoux, 2008; Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec, 2001). À cette étape, la probabilité de découverte reste encore faible. L'exploration avancée consiste à l'étude de préfaisabilité et faisabilité⁴. Elle vise à délimiter des ressources mesurées (EMMMv, 2010

³ Selon Jébrak et Marcoux (2008) et Ministère des ressources naturelles et de la faune Québec (2001), il existe trois types de ressources minières : les ressources minières supposées, indiquées et mesurées. Ces ressources représentent toutes des intérêts économiques, mais leurs degrés de certitude en matière de teneur, de densité, de forme, de caractéristiques physiques et de continuité ne sont pas au même niveau. Ces degrés de certitude sont, respectivement, relativement faibles, moyen et élevé.

⁴ D'une part, l'étude de préfaisabilité consiste à produire une analyse technique d'ingénierie, d'infrastructure et d'agencement. Ainsi, elle vise à définir les ressources minières et à déterminer les techniques d'extraction.

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

et Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec, 2001). A ce stade, la probabilité qu'une mine soit mise en production est d'un deux-centième (1 /200) (Ministère des affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2010). Ces deux dernières étapes demandent cinq à quinze ans de travaux et requièrent 5 millions à 40 millions d'investissements (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Québec, 2001). Cette nous amène à aborder l'analyse de la gestion financière des ressources minérales dans le chapitre suivant.

D'autre part, l'étude de faisabilité consiste à analyser les paramètres techno-économiques, les modèles de coûts et les alternatives financières afin de pouvoir prendre la décision d'entreprendre ou non le projet de mise en production (go/no-go).

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

2.1 Dispositions économiques, financières, fiscales, douanières

Au Burkina Faso, le code minier accorde aux investisseurs, titulaires de permis d'exploitation ou bénéficiaires d'autorisations, des avantages douaniers et fiscaux importants variant en fonction de la phase d'activité dans laquelle on se trouve.

2.1.1 Garanties financières et réglementation des changes

Les titulaires de titres miniers ou bénéficiaires d'une autorisation en vertu du code minier sont soumis à la réglementation des changes au Burkina Faso. A ce titre, ils sont autorisés à :

- * importer tous les fonds acquis ou empruntés à l'étranger nécessaires à l'exécution de leurs opérations minières ;
- * transférer à l'étranger les fonds destinés au remboursement des dettes contractées à l'extérieur en capital et intérêts ;
- * transférer à l'étranger des dividendes et produits des capitaux investis ;
- * accéder librement aux devises au taux du marché;
- * convertir librement la monnaie nationale et autres devises ; Ils pourraient être autorisés à ouvrir auprès d'une banque intermédiaire agréée de la place, un compte étranger en devises pour le traitement de leurs opérations ;

2.1.2 Régime douanier

> En phase de recherche

Les dispositions de l'article 78 du code minier fixent le régime douanier applicable à la recherche minière et géologique ainsi qu'il suit : Les matériels, matières premières, matériaux destinés aux activités de recherche et dont l'importation est nécessaire à la réalisation du programme de recherche acquittent les Droits de Douane de la catégorie I du Tarif des Douanes aux taux de 5 %. Cette fiscalité à l'importation s'étend également aux parties et pièces détachées destinées aux machines et équipements. Dans tous les cas la valeur des parties et pièces détachées ne peut excéder trente pour cent 29 (30 %) de la valeur coût-assurance-fret (CAF) globale des machines et équipements importés. Elle s'étend également aux carburants et

ISSN: 2313-285X Volume: 23, Issue: 19, February 2021

Content available at http://www.rufso.org/publications

lubrifiants alimentant les installations fixes, matériels de forages, machines et autres

équipements destinés aux activités de recherche.

> En phase d'exploitation

Les titulaires d'un permis d'exploitation ou bénéficiaires d'une autorisation d'exploitation sont

tenus de payer au titre des droits et taxes perçus à l'entrée lors de l'importation de matériels,

matières premières, matériaux, carburant et lubrifiants destinés à la production d'énergie,

véhicules et équipements destinés à l'exploitation, ainsi que de leurs parties et pièces détachées,

le taux cumulé de six pour cent (6 %) prévu pour les biens entrant dans la première catégorie

de la nomenclature tarifaire de l'Administration de la Douane durant toute la période

d'exploitation.

2.1.3 Régime Fiscal

Fiscalité en phase de recherche

Le titulaire d'un permis de recherche de substances minérales bénéficie, en phase de recherche,

de l'exonération: de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA); de l'Impôt sur les Bénéfices

Industriels et Commerciaux (BIC) ; de la Contribution des Patentes et des Licences (CPL) ; de

l'Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et Commerciales (IMFPIC) ; de

la Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA); des Droits d'Enregistrement sur les Valeurs

Mobilières. (D.E.V.M.).

> Fiscalité en phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les titulaires d'un permis d'exploitation ou bénéficiaires d'une

autorisation d'exploitation sont soumis aux taux suivants: Impôt sur les Bénéfices Industriels et

Commerciaux (BIC): 35%; Impôt sur le Revenu des Valeurs Immobilières (IRVM): 12%;

Exonération fiscale de l'Impôt Minimum Forfaitaire sur les Professions Industrielles et

Commerciales (IMFPIC), de la patente.

2.2. La gestion des ressources minérales

2.2.1 Au niveau du budget de l'Etat

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19 , February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

Les recettes fiscales nationales représentent une source indispensable pour le financement du développement et partant pour la lutte contre la pauvreté. Le code minier burkinabè a instauré trois types de taxes pour capter ces revenus : les recettes douanières, les recettes de fiscales liées aux impôts sur les entreprises et les recettes de service. Ces dernières sont de deux types : les droits fixes payés en une seule fois et les droits proportionnels. Les droits proportionnels sont constitués de royalties perçus sur chaque lingot d'or vendu et les taxes superficialités indexées sur la superficie de la mine et dont 20% de cette recette va à la commune qui abrite la mine et les 80% à l'Etat.

Tableau N°2 de l'évolution de la production d'or au BF

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production en tonnes	12,5	23,1	30,2	32,6	32,90 4	36 ,503	36,3	38,12	45,58
Variation en %	-	84,8%	30,7%	8,10%	0,9%	10,9%	-0,5%	5%	19,57%

Source: DGMG

Entre 2016 et 2017, la production minière a augmenté de **19,57%** traduisant ainsi une hausse significative de la production.

En ce qui concerne les dépenses publiques, le secteur public assume un rôle important puisqu'il lui revient d'utiliser la richesse en ressources pour alimenter une croissance durable. La chaîne de valeur de la gestion des ressources naturelles englobe l'organisation du secteur, l'attribution de contrats et de licences, la régulation et la surveillance des opérations, la collecte des rentes de ressources au moyen de taxes et de redevances, l'affectation des recettes et la gestion de l'investissement public ainsi que les pratiques et politiques de développement durable (Barma et al., 2012).

2.2.2 Au niveau du budget des collectivités territoriales

En particulier, les collectivités où les mines sont situées ne possèdent pas de droits de propriété sur les minéraux dans leur sous-sol et peuvent se sentir dépossédées des avantages liés à l'activité minière alors qu'elles en subissent l'essentiel des coûts. Les arrangements fiscaux entre l'administration centrale et les différents échelons territoriaux détermineront donc quelle

ISSN: 2313-285X Volume: 23, Issue: 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

proportion des bénéfices tirés de l'extraction minière revient aux zones minières. L'approche de ces différents aspects de gestion des ressources minérales nous permet d'analyser et interpréter la question liée à la gestion des ressources naturelles dans les africains en général et au Burkina Faso en particulier.

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

3. RESULTATS ET DISCUSSIONS

3.1 Analyse des résultats

Dans de nombreux pays d'Afrique, il est clair que la majorité des retombées positives des industries extractives auront lieu au niveau fiscal et national parce que l'État est le garant l'intérêt public. Les données empiriques montrent que l'ampleur des transferts des recettes liées aux ressources minières de l'Etat vers les collectivités locales reste jusqu'à présent modeste. Les arrangements fiscaux entre l'administration centrale et les différents échelons territoriaux déterminent ce qui revient aux zones minières.

Dans certains pays comme le Burkina Faso, les sociétés minières ont conclu des arrangements visant à fournir des financements directs à l'Etat dans le but d'appuyer le développement des infrastructures et la mise en œuvre d'autres projets pouvant avoir un impact bénéfique sur les populations vivant près des sites d'exploitation. Ce type d'investissement direct dans le développement local a traditionnellement été englobé sous le terme de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et les projets habituellement soutenus dans ce cadre concernent notamment la construction d'écoles secondaires, de cliniques et d'infrastructures hydrauliques. Comme pour la quasi-totalité des interventions publiques ou d'aide extérieure, tout particulièrement là où la capacité de mise en œuvre est limitée, ces types de projets ont systématiquement eu un impact mitigé et leur mise en œuvre a été très longue.

3.2 Discussion

D'abord l'analyse de la gestion politique des ressources minérales laisse entrevoir une quelconque « malédiction des ressources » à l'échelle locale. En effet, les communautés locales bénéficient sur le court terme de retombées positives, quoique limitées, en matière de bien-être des populations, la plupart desquelles ont lieu à travers la voie d'impact du marché. Mais, les données empiriques montrent que l'ampleur des transferts de recettes liées aux ressources des administrations vers les collectivités locales reste jusqu'à présent modeste. Pourtant il existe un potentiel considérable de ressources pour améliorer le bien-être au niveau local avec les moyens de transferts plus importants qui sont à même d'appuyer des investissements. Ce qui va contribuer à diversifier l'économie locale, et soutenir la croissance une fois le boom de l'exploitation minière à grande échelle terminé.

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021

Content available at http://www.rufso.org/publications

Aussi bien à l'échelle nationale que locale, la qualité de la gouvernance et son influence sur la

façon dont les recettes liées aux ressources naturelles sont utilisées constitueront un facteur

déterminant des impacts sur le bien-être des ressources naturelles.

Enfin, il est important que le renforcement des capacités des autorités locales (tant les

administrateurs que les décisionnaires) à exécuter des programmes de dépenses publiques

constitue une priorité politique pour assurer une bonne gestion financière des ressources

minérales afin de booster leur développement local.

CONCLUSION

Au terme de notre étude, il ressort que le secteur minier constitue une composante essentielle

dans le développement économique et social du pays et joue un rôle important dans l'économie

nationale. Cette importance est perceptible au travers de :

- sa part croissante dans le PIB (4%), et dans les exportations du pays (près 43% en valeur) ;

- ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural mesurable au nombre

d'emplois directs et indirects créés ;

- ses impacts sur la construction d'infrastructures économiques et socio-éducatives favorisant

le désenclavement des régions souvent difficilement accessibles ;

- ses effets d'entraînement au niveau d'autres secteurs tels que le secteur des transports routiers

et celui de l'énergie électrique.

A côté de ces avantages, il faut aussi noter que l'activité minière entraîne aussi des externalités

négatives telle que la pollution qui peuvent impacter négativement les communautés proches

des sites miniers. Le processus de développement du secteur minier a été amorcé par les

réformes incitatives (code minier 2003, ouverture de la recherche minière au secteur privé),

l'intensification des investissements et l'ouverture des mines industrielles.

Cependant, la contribution du secteur au développement socio-économique durable du Burkina

Faso en général et plus particulièrement des populations riveraines des zones minières reste en

deçà des attentes. Dans certains cas, les impacts s'éclaircissent sur une période de temps plus

longue et après la fin du boom minier.

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

Pour matérialiser un avenir meilleur pour l'Afrique, il faudra cependant mieux comprendre comment tirer parti de ces atouts naturels. Ce qui revient à relever le défi de l'extraction des ressources naturelles dans toutes ses dimensions de gouvernance économiques et sociales et surtout comprendre les forces qui sont à l'origine de ce défi pour ouvrir des voies potentielles vers de meilleurs résultats et de meilleures perspectives pour les communautés locales.

Enfin dans les mines industrielles, le pouvoir public doit travailler au respect du code minier et des lois de protection de l'environnement. Il s'agirait de fixer des objectifs individuels avec les mines industrielles. Une telle politique permettrait de tenir compte des besoins et spécificités de chaque site et permettrait d'autre part de renforcer la transparence du secteur tout en maintenant l'attractivité économique.

ISSN: 2313-285X Volume: 23, Issue: 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

REFERENCE

- ✓ Castonguay, F. M., & Lasserre, P. (2019). L'exploitation de ressources naturelles non renouvelables en asymétrie d'information. *L'Actualité économique*, 95(2-3).
- ✓ Christmann, P., & Martel-Jantin, B. (2010). La gestion stratégique des ressources minérales par les Etats et les compagnies minières: vers un développement des oligopoles?. In *Annales des Mines-Responsabilité et environnement* (No. 2, pp. 67-74). ESKA.
- ✓ Séguin, J. M. (2010). Le Fonds d'exploration minière du Nunavik: promouvoir le potentiel minéral du Nunavik en partenariat avec les Inuits. *Recherches amérindiennes au Québec*, 40(3), 53-58.
- ✓ Cheru, F. (2014). Les économies émergentes et les ressources naturelles de l'Afrique: éviter la malédiction des ressources et bâtir des sociétés plus résilientes. *The North South Institute, section Publications*.
- ✓ Couratier, J. (1988). La Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique (Wellington-2 juin 1988). *Annuaire français de droit international*, 34(1), 764-785.
- ✓ Deltenre, D. (2014). Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger. *NAQD*, (1), 223-246.
- ✓ Belem, G. (2009). Quelle gouvernance pour la mise en oeuvre du développement durable?: l'expérience de l'industrie minière du Mali.

ISSN: 2313-285X Volume :23, Issue : 19, February 2021 Content available at http://www.rufso.org/publications

- ✓ Deltenre, D. (2014). Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger. *NAQD*, (1), 223-246.
- ✓ Jarmache, É. (2013). La zone: un concept révolutionnaire, ou un rêve irréaliste?. In *Annales des Mines-Responsabilite et environnement* (No. 2, pp. 71-76). ESKA.
- ✓ Jarmache, É. (2013). La zone: un concept révolutionnaire, ou un rêve irréaliste?. In *Annales des Mines-Responsabilite et environnement* (No. 2, pp. 71-76). ESKA.
- ✓ Couratier, J. (1988). La Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minérales de l'Antarctique (Wellington-2 juin 1988). *Annuaire français de droit international*, 34(1), 764-785.
- ✓ BROCHU, Y. (2013). Les défis de la gestion des ressources en eau. *Vecteur Environnement*.